

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2022**

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

Mme GENEVOIS Annie a donné pouvoir à Pascale GAUTIER WILL

M. Gilles ROCHE a été nommée secrétaire de séance.

**1/ Relevé des décisions prises en vertu des délégations données au Maire par délibération en date du 09 juin 2020.**

Néant

**2/Informations préalables**

→ Réunion publique aménagement de la route de Trévoux.

M. le Maire remercie les élus qui ont participé et notamment Messieurs Henry et Grossat pour leur travail. La réunion a permis au public de prendre connaissance du projet.

→ DETR/DSIL aménagement de la route de Trévoux.

La commission d'attribution des subventions s'est réunie récemment. Nous attendons son retour.

→ Département subvention ASDCR.

Le conseil départemental a attribué le 21 mars une subvention de 8 978 € à l'Association Saint Didier Commune Rurale pour la seconde tranche des travaux de la chapelle.

→ Travaux GRDF Rue de la mairie

GRDF doit changer la canalisation qui passe vers le Formans. Ils passeront sous la rivière.

Durée de travaux 15 jours entre le 11 et le 23 juillet. Route barrée

**3/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22 février 2022**

Madame Martin Gajac précise que la location du panneau lumineux ne se termine pas en juin comme indiqué dans le compte rendu mais en septembre.

Approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : la sélection des dossiers du budget participatif.

## Délibérations

### **Dénomination de voie « Lotissement les Bruyères »**

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Monsieur Henry expose qu'il est important de nommer la voie du lotissement. Une adresse précise est importante pour les démarches administratives, pour les livraisons à domicile ou pour les interventions des services d'urgence.

La commission urbanisme a proposé « l'Impasse des Bruyères »

Le Conseil Municipal à l'unanimité retient « l'Impasse des Bruyères »

### **Choix du panneau lumineux d'affichage**

Le contrat de location du panneau d'information lumineux arrivant à terme en septembre 2022 la commission communication a travaillé sur son remplacement. Actuellement nous avons une location de 7 ans. Il reste 5 mois de location.

Madame Martin Gajac fait un point sur le dossier.

L'interface permettant la mise à jour des infos est ancienne et fonctionne mal. Notre panneau actuel est totalement dépassé.

Plusieurs propositions ont été faites (panneaux horizontaux, verticaux,...). La commission a validé le modèle de la Gamme Allure – Full color de Charvet Digital Média.

- Format Paysage
- Mât déporté gauche
- Dimensions mobilier hors tout : 2 008 x 1 428 mm
- Pitch : 6 mm
- Surface d'affichage : 2,07 m<sup>2</sup>
- Dimensions d'affichage : 1 920 x 1 080 mm
- Mobilier différenciant avec luminie full color, et choix de la couleur du cadre
- Résolution : 320 x 180 pixels
- Technologie led CMS
- Full Color -281 trillions de couleurs
- Programmation et pilotage à distance par internet
- Protection anti-vandalisme
- Image en relief ou en 3D & haute définition
- Extension Garantie 7 ans via contrat de maintenance

#### **OFFRE COMPRENANT :**

- Rachat de contrat existant (5 mois de loyers : 1 118 € HT)
- Matériel
- Installation (dépose ancien matériel, recyclage, reprise scellements chimiques –engin de levage inclus)

- Abonnement logiciel annuel comprenant mises à jour majeures et mineures
- Contrat de maintenance annuel : interventions à distance en illimité via Hotline 5J/7 + interventions sur site en illimité (pièces, MO et déplacement inclus) – **dans le cadre d'un renouvellement Charvet nous 2 ans de contrat**

*Cette offre ne comprend pas : décaissement des sols avant travaux, réfection des sols après intervention, abonnement 4G carte sim en sus (proposé à 20 € HT / mois)*

<i>Cette offre ne comprend pas : décaissement des sols avant travaux, réfection des sols après intervention, abonnement 4G carte sim en sus (proposé à 20 € HT / mois)</i>					<b>LOCATION</b>			
Dispositifs	QTE	TYPE	Dimensions du Mobilier Hors tout (larg. x haut) en mm	Pitch	Affichage en m <sup>2</sup>	Résolution en pixels (larg. x Haut)	Budget mensuel HT tout inclus pour une location financière sur <b>5ans</b>	Budget mensuel HT tout inclus pour une location financière sur <b>7ans</b>
<b>PROJET FULL COLOR</b>								
STYLE PAYSAGE	1	<b>SIMPLE FACE</b>	2008 x 1428	<b>6</b>	2,07	320 x 180	<b>424 €</b>	<b>321 €</b>

Il est préférable de partir sur une location de 5 ans car ce type de matériel vieillit vite.

Le nouveau modèle devrait être plus performant et rapide.

Les formations pour l'utilisation du panneau pourraient se faire en juin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité après discussion :

- retient la proposition présentée par l'entreprise Charvet
- autorise que Monsieur le maire à négocier le prix de la prestation avec l'entreprise Charvet.
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à venir.

#### **ETAT - Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour 2022 au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) - Création d'un court de tennis et éclairage de deux courts**

Dans le cadre du réaménagement du secteur du périmètre d'étude dans le centre du village, la commune doit déplacer un court de tennis vieillissant pour le reconstruire hors le périmètre d'aménagement prévu. Ces travaux se doubleront de la mise en place de l'éclairage des courts (La commune prévoit également un éclairage à leds pour des deux courts).

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR.

**Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré sur le sujet le 28 février 2022. Il souhaite que le Conseil se prononce à nouveau sur cette demande de subvention dont le montant des travaux est revu à la hausse suite à une modification du cout de l'éclairage des courts passant de 22 600 € HT à 27 200 € HT**

**Cout total des travaux : 89 598 € HT**

- Terrassement pour réalisation de la plateforme : 29 360 € HT
- Réalisation d'un court de tennis en béton poreux : 33 038 € HT
- Eclairage des deux courts : 27 200 € HT

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<u>Financiers</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
DETR / DSIL	DETR	44 799 €	50.00%
Union européenne			
Etat – autre			
Conseil régional	Région	17 919,60 €	20.00%
Conseil départemental			
Autres (à préciser)	Fédération	8 959,80 €	10,00%
<b>Total subventions publiques*</b>		<b>71 678.40 €</b>	<b>80%</b>
Fonds propres	/	17 919,60 €	20%
Emprunts	/		
<b>Total autofinancement</b>		<b>17 919,60 €</b>	<b>20</b>
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>/</b>	<b>89 598 €</b>	<b>100,00%</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE l'opération visée ci-dessus et ses modalités de financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à cette opération

#### **REGION - Création d'un court de Tennis et éclairage de deux courts – Demande de subvention**

Dans le cadre du réaménagement du secteur du périmètre d'étude dans le centre du village, la commune doit déplacer un court de tennis vieillissant pour le reconstruire hors le périmètre d'aménagement prévu. Ces travaux se doubleront de la mise en place de l'éclairage des courts (La commune prévoit également un éclairage à leds pour des deux courts).

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région.

**Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré sur le sujet le 28 février 2022. Il souhaite que le Conseil se prononce à nouveau sur cette demande de subvention dont le montant des travaux est revu à la hausse suite à une modification du cout de l'éclairage des courts passant de 22 600 € HT à 27 200 € HT**

<b>Cout total des travaux :</b>	<b>89 598 € HT</b>
- Terrassement pour réalisation de la plateforme :	29 360 € HT
- Réalisation d'un court de tennis en béton poreux :	33 038 € HT
- Eclairage des deux courts :	27 200 € HT

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivants :

<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
DETR / DSIL	DETR	44 799 €	50.00%
Union européenne			
Etat – autre			
Conseil régional	Région	17 919,60 €	20.00%
Conseil départemental			
Autres (à préciser)	Fédération	8 959,80 €	10,00%
<b>Total subventions publiques*</b>		<b>71 678.40 €</b>	<b>80%</b>
Fonds propres	/	17 919,60 €	20%
Emprunts	/		
<b>Total autofinancement</b>		<b>17 919,60 €</b>	<b>20</b>
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>/</b>	<b>89 598 €</b>	<b>100,00%</b>

Le Conseil Municipal à l'unanimité après discussion

- Confirme que Monsieur le Maire peut demander une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes
- Arrête le plan de financement visé ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à venir.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

### Création d'un Court de Tennis et éclairage de deux cours – Subvention à la Fédération et Agence Nationale du Sport

Dans le cadre du réaménagement du secteur du périmètre d'étude dans le centre du village, la commune doit déplacer un court de tennis vieillissant pour le reconstruire hors le périmètre d'aménagement prévu. Ces travaux se doubleront de la mise en place de l'éclairage des courts (La commune prévoit également un éclairage à leds pour des deux courts).

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la FEDERATION.

**Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré sur le sujet le 28 février 2022. Il souhaite que le Conseil se prononce à nouveau sur cette demande de subvention dont le montant des travaux est revu à la hausse suite à une modification du cout de l'éclairage des courts passant de 22 600 € HT à 27 200 € HT**

**Cout total des travaux : 89 598 € HT**

- Terrassement pour réalisation de la plateforme : 29 360 € HT
- Réalisation d'un court de tennis en béton poreux : 33 038 € HT

- Eclairage des deux courts :

27 200 € HT

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

<u>Financiers</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
DETR / DSIL	DETR	44 799 €	50.00%
Union européenne			
Etat – autre			
Conseil régional	Région	17 919,60 €	20.00%
Conseil départemental			
Autres (à préciser)	Fédération	8 959,80 €	10,00%
<b>Total subventions publiques*</b>		<b>71 678.40 €</b>	<b>80%</b>
Fonds propres	/	17 919,60 €	20%
Emprunts	/		
<b>Total autofinancement</b>		<b>17 919,60 €</b>	<b>20</b>
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>/</b>	<b>89 598 €</b>	<b>100,00%</b>

Le Conseil Municipal à l'unanimité après discussion

- Confirme que Monsieur le Maire peut demander une subvention auprès de la FEDERATION / AGENCE NATIONALE DU SPORT
- Arrête le plan de financement visé ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à venir.
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis au Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes

#### Signature d'un contrat de prêt avec le CREDIT MUTUEL

Monsieur Grossat fait un point financier sur les travaux d'aménagement de la route de Trévoux.

La commune aura une dépense de 319 361,01 € sur son budget fonctionnement et de 1 457 564,23 € sur l'investissement.

Les dépenses totales pour la commune se monteront donc à 1 776 922,24.

Si on ajoute le syndicat des eaux cette opération se monte à 2 471 354,36 €

La commune va percevoir diverses recettes

- Région 147 534 €
- Département 117 000 €
- Fonds de concours de la CCDSV 240 544 €
- FCTVA 203 601,26 €
- Subvention (DETR/DSIL) Etat en attente

Compte tenu de recettes attendues il nous faudrait un emprunt de 249 004,97 €

A ce jour nous avons 48,83 % de subvention.

En ce qui concerne le niveau de recours à l'emprunt il faut additionner nos dépenses de fonctionnement de 319 361,01 € au besoin de financement de l'investissement à savoir 249 004,97 €.

Par ailleurs nous sommes dans un contexte de hausse du prix de matières premières et que les taux d'emprunt sont historiquement bas. Il convient aussi d'anticiper une remontée des taux.

Notre situation financière est bonne et nous avons la capacité de faire nos travaux et financer un emprunt à 650 000 €.

Si nous avons plus de subventions qu'attendu, nous pourrions donc « provisionner » pour les travaux de sécurisation d'accès au collège à venir : Chemin d'Arras, Route de Sainte Euphémie et Chemin des Bruyères.

La commission des finances a rendu un avis favorable à un emprunt de 650 000€.

Fin 2023 il restera 1,2M € d'emprunt restant dû.

Monsieur Grossat explique que la commune dispose d'un Capacité d'Auto Financement (CAF= recette de fonctionnement - dépenses de fonctionnement) de 300 000€. Nous avons donc un ratio de désendettement de 4 ans. C'est bien. La capacité de désendettement habituelle préconisée est de 6 ans.

Monsieur, Gilles GROSSAT adjoint aux finances précise qu'une consultation a été faite pour souscrire un contrat de prêt de 650 000 € destiné à financer des travaux d'aménagement de la route de Trévoux auprès de plusieurs établissements bancaires.

Monsieur Grossat présente le tableau synthétisant les offres de différentes banques.

**Monsieur Gilles Grossat quitte la salle et ne prend part ni aux discussions ni au vote à venir.**

Monsieur le Maire fait une présentation.

Les propositions ont été présentées en commission des finances le lundi 07 mars.

La commission a retenu une offre qui a été ensuite validé en réunion d'adjoints le lundi 14 mars 2022.

Monsieur Jacquet rappelle que cet emprunt de 650 000 € devra être affecté au seul projet d'aménagement de la route de Trévoux et invite les élus à bien réfléchir sur les travaux à venir.

On utilisera tout pour la route de Trévoux. Notre réserve pourra servir à préparer d'autres travaux.

M. Sylvain Perraud, rappelle que le projet de pump track (environ 120 000 €) est toujours d'actualité.

Il est proposé au Conseil Municipal de contracter auprès du CREDIT MUTUEL un emprunt d'un montant de **650 000 €** dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée du prêt : 19 ans

Taux d'intérêt fixe : 0,650% l'an

Frais de dossier 650,00€

soit un taux effectif global (article L313-4 du Code Monétaire et Financier) par an de 0,66%

TEG par trimestre 0,33%

Périodicité : semestrielle.

Amortissement constant

Déblocage des fonds : partiel ou total au plus tard le 31/12/2023

Remboursement à compter du 31/03/2023

Le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de contracter un emprunt de 650 000 € auprès du Crédit Mutuel
- d'autoriser le Maire à signer le contrat réglant les conditions de ces prêts.
- donne pouvoir au Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes
- donne pouvoir à monsieur le Maire de procéder au remboursement de se prêt selon le tableau d'amortissement communiqué par le Crédit Mutuel

## Validation des fiches action du second budget participatif

Pour la seconde fois les habitants de Saint Didier de Formans ont pu proposer des projets pour leur commune.

Du 1<sup>er</sup> février au 15 mars était lancé l'appel à idées

Analyse des projets du 16 mars au 15 avril 2022 (étude de recevabilité et faisabilité technique des projets).

Fin avril publication et présentation de projets

Vote en ligne ou à la mairie du 16 au 31 mai 2022.

Annonce de résultats courant juin.

Monsieur Grossat présente les 5 projets reçus :

### **- Eclairage public intelligent à leds.**

Sur le principe c'est une bonne idée. La commune a déjà entrepris ces travaux et va continuer à réfléchir dans la mise en place d'un éclairage led intelligent.

Ce projet ne peut être éligible car il ne concerne pas des dépenses d'investissement, c'est un projet déjà porté par la commune et techniquement la Sem LEA n'est pas encore opérationnelle sur cette technique.

### **- Projet d'un espace culturel sur le bâtiment annexe de la salle des fêtes.**

Sur le principe c'est une bonne idée.

Ce projet ne peut être éligible car il faudrait prévoir d'important travaux pour assurer la sécurité du bâtiment (15 000 € ne suffisant pas) et que la commune a déjà penser sur ce mandat à un agrandissement de sa bibliothèque qui pourrait devenir un lieu de culture plus large. C'est néanmoins une idée sur laquelle les élus devront réfléchir.

### **- Installation de panneaux solaires sur le toit de la salle de fêtes**

Projet certes vertueux mais qui ne peut être réalisé sur la salle de fêtes car la charpente métallique est juste suffisante pour la toiture actuelle. Projet largement au-delà des 15 000 € du budget participatif.

Ce projet pourrait être porté par la collectivité pour un autre ERP (étude de faisabilité). Une réflexion devrait être menée pour les autres bâtiments publics. Projet non éligible.

### **- Embellissement de notre patrimoine – Pose de vitraux sur la chapelle.**

Travail estimé à 14 700 €. Maintien du patrimoine historique et culturel de la commune.

Projet éligible

Au moment de la validation du dossier, M. Christophe Henry, M. Daniel Aknin ne prennent pas part aux votes.

### **- Embellissement du village dans le secteur du Berrier (plantations, aménagements)**

Projet éligible

Au moment de la validation du dossier, M. Jean Da Costa ne prend pas part aux votes.

Trois projets ne respectant pas le règlement « du budget participatif » n'ont pas été retenus malgré leur qualité et l'intérêt de propositions formulées. La commune pourrait poursuivre les réflexions engagées. Deux projets sont retenus.

## **Questions diverses**

### **- Election Présidentielles.**

Monsieur le Maire fait un point sur les présences des élus.

### **- Réunion publique démarrage Atlas de la Biodiversité communale**

Madame Sindy Gonzalez expose qu'une réunion publique est prévue le mercredi 30 mars à 19H30 à la Grande Salle des Fêtes.

Présentation de la démarche à la population ou chacun peut participer.

3 ateliers sont prévus (Hirondelles, Mares et libellules et chauve-souris)

## Aménagement route de Trévoux – Consultation des entreprises

Un planning a été présenté par Aintégra

Date d'envoi du Dossier de Consultation pour relecture : 15 Avril 2022

Mise en ligne du DCE sur le profil acheteur : 29 Avril 2022

Remise des offres : VENDREDI 17 Juin 2022 à 12 h 00

Ouverture des offres : Vendredi 17 Juin 2022 après-midi

Présentation du rapport d'analyse des offres : Jeudi 7 Juillet 2022 19h00 (avec la CAO) **Date à modifier ou à avancer**

Prévoir un délai supplémentaire en cas de négociation (1 semaine à 10 jours)

Délibération autorisant le Maire ou le Président à signer le marché avec l'attributaire :

Transmission au contrôle de légalité :

Notification aux entreprises non retenues, via la plateforme de dématérialisation : 22 Juillet 2022

Notification aux entreprises retenues, via la plateforme de dématérialisation : 5 Août 2022

Période de préparation : 1 mois à compter de la notification

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 31 octobre 2022 **Date à modifier ou à avancer**

Délai : 8 mois

### Tri et ordures ménagères

Madame Corinne Martin Gajac fait un point sur les collectes

Ordures ménagères

760 T collectées en janvier 2022

799 T collectées en janvier 2021

Tri sélectif

115 T collectées en janvier 2022

97 T collectées en janvier 2021

### Lotissement des Peupliers.

Monsieur Henry expose que la première réunion de chantier vient de se dérouler. Début des travaux mars/avril

### FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA)

La DGIF vient de préciser à Monsieur Grossat que la commune comptant moins de 3500 habitants, elle ne bénéficie pas du retour de TVA sur l'année des travaux. Nous conserverons donc un an de décalage. Nous y aurons droit l'année prochaine.

### Commission des finances.

Prévue le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022

### Prochain Conseil municipal le Lundi 04 avril à 20H

La séance est levée à 22H45

Le Maire  
Frédéric VALLOS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Vallos', is written over a circular blue official stamp of the commune of Trévoux.

Le secrétaire de séance  
Gilles ROCHE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Roche', is written over a circular blue official stamp of the commune of Trévoux.